

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE du 21/10/2021

### **RPI Janailhac, St-Priest-Ligoure et St-Jean-Ligoure**

#### **Membres présents :**

##### **- Maires et représentants des communes**

- Janailhac : M. Devarissias, Mme Mazabraud
- St-Priest-Ligoure : M. Deloménie
- St-Jean-Ligoure : M. Marcellaud et Mme Cheyronnaud

##### **- D.D.E.N (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) :**

- St-Priest-Ligoure : Mme Ditlecadet
- St-Jean-Ligoure : Mme Dupont

##### **- Enseignants :**

- Janailhac : M. Bezeau, Mme Durand, M. Coiffard
- St-Priest-Ligoure : Mme Durieux, Mme Craé
- St-Jean-Ligoure : Mme Guisset, Mme Decressac

##### **- Représentants des parents d'élèves :**

- Janailhac : Mme Autier, M. Couturier, Mme Foussette
- St-Priest-Ligoure : Mme Espitalier, Mme Ducourtioux
- St-Jean-Ligoure : M. Roussel, Mme Monneron

**Excusés :** M. Reymbaut (IEN Haute-Vienne 6), Mme Tessier (DDEN Janailhac), Mme Dangla (conseillère municipale St-Priest)

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Vote du regroupement des 3 conseils d'école en un seul :**

Rappel de l'intérêt de regrouper les 3 conseils d'école en un seul. Les 3 écoles fonctionnant en RPI depuis septembre 2011, il semble plus judicieux de regrouper les 3 conseils d'école, afin de faciliter la communication et les échanges, et de mieux connaître la vie des 3 écoles du RPI.

Janailhac : Contre : 0 Pour : 8 Abst : 0  
St-Priest-Ligoure : Contre : 0 Pour : 6 Abst : 0  
St-Jean-Ligoure : Contre : 0 Pour : 7 Abst : 0

Chaque école a adopté le regroupement des 3 conseils. Mme Durieux, directrice de l'école de St-Priest-Ligoure, est désignée pour présider le conseil d'école regroupé.

#### **2. Vote du règlement intérieur du conseil d'école**

Mme Durieux rappelle les membres du bureau ayant le droit de vote.

Le Conseil d'école a adopté le règlement intérieur du conseil d'école avec les voix suivantes :

Contre : 0 Pour : 21 Abst : 0

#### **3. Vote du règlement intérieur des écoles**

Le règlement a été rédigé à partir du règlement intérieur départemental dont le lien est précisé à la fin du document.

Le Conseil d'école a voté l'adoption du règlement intérieur des écoles avec les voix suivantes :

Contre : 0 Pour : 21 Abst : 0

#### **4. Vote pour le renouvellement des rythmes scolaires**

Le 14 juin 2018, le conseil d'école avait voté en faveur d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, mais nous n'avions pas pu y passer à la rentrée de septembre 2018, en raison d'un problème de transports, et faute de temps. Un conseil d'école extraordinaire avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019, où la semaine de 4 jours avait de nouveau été votée, puis mise en place à la rentrée de septembre 2019.

Toutefois, cette organisation relève d'une dérogation qui est valable 3 ans. Le conseil d'école doit donc voter pour le renouvellement des rythmes scolaires, pour une durée de 3 ans.

Contre : 0 Pour : 20 Abst : 1

## 5. Effectifs et répartition

11 PS	23 MS	20 GS	13CP	19 CE1	18 CE2	16 CM1	22 CM2
= 142 élèves							

Saint-Priest-Ligoure	Janailhac	Saint-Jean-Ligoure
Mme Craé : PS-MS (11+8)	Mme Durand : GS – CP (14 +6)	Mme Decressac : CE2-CM1 (7+16)
Mme Durieux : MS-GS (15+6)	M. Coiffard : CP – CE1 (7+11)	Mme Guisset : CM2 (22)
	M. Bezeau : CE1 – CE2 (8+11)	

## 6. Présentation des comptes des coopératives scolaires

ECOLE	Situation au 01/09/2019	Situation au 01/09/2020	
Saint-Priest-Ligoure	1 993,22 €	5 598,56 €	+ 3605,34 €
Janailhac	4 183,09 €	4 198,09 €	+ 15 €
Saint-Jean-Ligoure	5 894,91 €	5 397,54 €	- 497,37 €

## 7. Infos diverses

Spectacle de Noël : Cette année, le traditionnel spectacle de Noël du RPI ne pourra pas avoir lieu. Chaque école réfléchit de son côté à une façon de marquer cette période dans le respect du cadre sanitaire (certainement cinéma Arévi à Str-Yrieix pour les écoles de Janailhac et St-Priest-Ligoure, et spectacle pour l'école de St-Priest-Ligoure).

Dimanche 3 juillet : si la situation sanitaire le permet, la fête de l'école devrait avoir lieu à Saint Priest Ligoure.

## 8. Points soulevés par les familles.

Pour Saint-Priest-Ligoure :

- il avait été envisagé que les factures de garderie et cantine de St-Priest puissent être réglées par virement comme dans les autres écoles, où en sommes-nous ? M. Deloménie répond que c'est en effet sa volonté mais que cela dépend des trésoreries.

Pour Janailhac :

- *Y aura-t-il reprise des APC ? Les APC se tiendront les lundis et jeudis de 16h20 à 16h50*

- *Est-il envisagé de continuer le blog RPI ? Les comptes rendus des sorties, des conseils d'école seront accessibles sur le blog du RPI.*

Pour St-Jean-Ligoure : pas de question

La séance est levée à 18h55.

Les secrétaires de séance,

M. Bezeau et Mme Autier

La présidente du Conseil d'école,

Mme Durieux

Handwritten signatures of M. Bezeau and Mme Autier. The signature of M. Bezeau is a simple, slanted line. The signature of Mme Autier is more complex, featuring a circular flourish.Handwritten signature of Mme Durieux, consisting of a stylized, looped shape.